

Zeitschrift:	Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber:	Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band:	4 (1946)
Heft:	1
Artikel:	Modifications de structure chez les grandes banques commerciales
Autor:	Dasen, Eouard
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-132288

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Modifications de structure chez les grandes banques commerciales

EDOUARD DASEN,
Dr es sciences actuarielles

Les événements de l'été 1945 survenus au sein du groupe des banques commerciales et qui ont défrayé la chronique financière ont assez d'importance au point de vue de l'économie générale du pays pour qu'un exposé un peu détaillé sur l'origine et le développement des dits événements soit tenté.

Dans les premières années qui suivirent la guerre mondiale de 1914-18, la dévaluation de plusieurs monnaies étrangères — la disparition du mark allemand en premier lieu — eut pour effet d'amener d'importantes pertes sur les avoirs à l'étranger des banques suisses en général. Sans entrer dans le détail, ceci entraîna en particulier la liquidation de la Banque Hypothécaire de Bâle et l'assainissement du Crédit Foncier Suisse et de la S. A. Leu & Cie. Somme toute, les dégâts ne furent pas très graves et la période de haute conjoncture qui commençait permit à certains établissements financiers de rétablir leur situation par des mesures internes. Nos grandes banques commerciales en particulier remontèrent aisément la pente. Malheureusement, on oublia assez vite les dangers courus et l'on n'attribua pas assez d'importance aux conséquences économiques lointaines des maladies monétaires engendrées par la guerre de 1914-18. Le réveil devait s'avérer brutal.

En automne 1929, le krach de Wall Street devait être le signe avant-coureur annonçant la fin de la période de haute conjoncture dont le terme a été fixé à l'année 1930. Si, dans leur politique traditionnelle et combien justifiable, nos grandes banques commerciales se basent essentiellement sur la solvabilité de leurs débiteurs, on comprendra combien de difficultés inextricables surgirent du fait que, par suite d'un endettement croissant des pays étrangers et des entraves créées successivement par les différents pays débiteurs au commerce avec les pays créanciers, les problèmes de transferts internationaux de capitaux prirent des proportions inconnues jusqu'alors. Tout ceci amena successivement le gel des capitaux placés à l'étranger et la création d'accords directs entre états pour le transfert des intérêts et des quotes d'amortissement sur des bases qui allèrent en s'amenuisant d'année en année.

En tenant compte aussi des événements très importants que constitua la dévaluation des grandes monnaies commerciales internationales — la livre sterling en 1931 et le dollar en 1933, on ne s'étonnera donc pas que la crise bancaire de 1931-36 ait été une des plus sévères des annales bancaires suisses. A la suite du moratoire prononcé par l'Allemagne, pays avec lequel la Suisse entretenait toujours un très fort courant d'échanges commerciaux, un certain nombre de banques, et non seulement celles du groupe des grandes banques commerciales, furent obligées de s'assainir ou même de disparaître. La

dévaluation trop différée du franc suisse en 1936 mit fin à la crise bancaire, tout au moins pour un certain temps.

Au compartiment des grandes banques commerciales, puisque ce sont elles qui nous intéressent spécialement ici, la crise bancaire de 1931-36 eut des effets très sévères, car leur rôle est essentiellement les affaires avec l'étranger pour faciliter notre commerce d'exportation et le placement de capitaux dont le revenu doit compenser le déficit toujours permanent en temps de paix de notre balance commerciale. Rappelons brièvement les événements.

Le Comptoir d'Escompte de Genève fortement engagé dans les Balkans et à la suite d'une campagne de méfiance entra en difficultés. Ni la malheureuse fusion, avec l'Union Financière de Genève, ni une avance de la Confédération de 20 millions de francs, ni un apport de capitaux de 30 millions de francs de la part des grandes banques commerciales et ni la fusion ultérieure avec la Banque des Dépôts et de Crédit et la transformation en capital de 35 millions d'avances de fonds de la Confédération et des grandes banques commerciales ne réussirent néanmoins à sauver l'établissement, d'autant plus qu'une campagne politique d'un caractère malveillant empêchait le retour de la confiance. En 1934, le Comptoir d'Escompte de Genève, devenu entre temps la Banque d'Escompte Suisse, ferma définitivement ses guichets et entraîna la liquidation.

Engagée tardivement dans les affaires financières internationales, la Banque Populaire Suisse subit fortement les effets de la crise de confiance générale et dut faire face à d'importants retraits de fonds. En 1933, elle procéda avec l'aide de la Confédération à un assainissement. Après amortissement de 50 % du capital social, lequel était largement répandu dans la classe moyenne et artisanale, la Confédération octroya à la banque un nouveau capital de 100 millions de francs. Comme la reprise des affaires se faisait attendre, un second assainissement de 50 % du capital social s'avéra nécessaire en 1937.

La S. A. Leu & Cie à Zurich demanda à fin 1935 une prorogation d'échéances et procéda par la suite à une réorganisation financière qui nécessita une réduction du capital social de 50 à 6 millions de francs. Les créanciers de la banque durent également consentir des sacrifices : 15 % du montant de leurs créances furent transformées en actions privilégiées et 20 % en créances sur le produit de la liquidation des avoirs soumis à des restrictions de transfert.

Vivant depuis 1935 également sous le régime de la prorogation d'échéances, la Banque Commerciale de Bâle réduisit en 1937 son capital social de 100 à 12,95 millions de francs et l'éleva ensuite immédiatement par souscription publique à 20 millions de francs. Les créanciers ne subirent aucune perte et seuls les obligataires durent consentir à une prorogation de trois ans du terme de l'échéance des obligations. Une réserve ouverte de 5 millions de francs put être également créée.

L'Union de Banques Suisses et la Banque Fédérale purent, sans avoir recours au régime de la prorogation d'échéances, assainir leur situation par leurs propres forces en annulant leurs propres actions rachetées en bourse par elles-mêmes auparavant et en réduisant chacune de 50 % leur capital social.

Quant à la Société de Banque Suisse et au Crédit Suisse, seules des réductions peu importantes des réserves ouvertes accusèrent que ces banques avaient été également légèrement touchées par la crise.

Ces événements amenèrent une modification importante dans le poids respectif des différents instituts composant le groupe des grandes banques commerciales. Voici, par rang d'importance par rapport au total du bilan et des fonds propres, comment se présentait la situation à la veille de la seconde guerre mondiale en comparaison de celle à la fin de la période de haute conjoncture de 1930.

	<i>Total du bilan</i>			
	31 décembre 1930		30 juin 1939	
	en millions de fr.	en %	en millions de fr.	en %
1. Société de Banque Suisse	1.636	18,9	1.329	31,3
2. Crédit Suisse	1.785	20,6	1.097	25,9
3. Union de Banques Suisses	983	11,3	481	11,3
4. Banque Fédérale	854	9,9	323	7,6
5. Banque Commerciale de Bâle ...	836	9,6	161	3,8
6. S. A. Leu & Cie	416	4,8	179	4,3
7. Banque Populaire Suisse	1.684	19,4	670	15,8
8. Comptoir d'Escompte de Genève	473	5,5	—	—
Total	8.667	100,0	4.240	100,0
<i>Total des fonds propres</i>				
1. Société de Banque Suisse	214	18,4	194	29,5
2. Crédit Suisse	204	17,5	193	29,3
3. Union de Banques Suisses	133	11,4	61	9,3
4. Banque Fédérale	131	11,3	51	7,8
5. Banque Commerciale de Bâle ...	134	11,5	25	3,8
6. S. A. Leu & Cie	58	5,0	31	4,7
7. Banque Populaire Suisse	218	18,8	103	15,6
8. Comptoir d'Escompte Suisse ...	71	6,1	—	—
Total	1.163	100,0	658	100,0

L'examen de ces tableaux montre sans nécessiter de grands commentaires les profondes modifications de structure intervenues de 1930 à 1939 dans le groupe des grandes banques commerciales à la suite des événements rappelés ci-dessus. Si, en 1930, les deux plus forts instituts financiers à caractère international — la Société de Banque Suisse et le Crédit Suisse — participaient à raison de 39,5 % dans le total du bilan des grandes banques, ce pourcentage passa à 57,2 % à la veille de la guerre qui vient de prendre fin, la Société de Banque Suisse venant en tête avec 31,3 %, suivie du Crédit Suisse avec 25,9 %. Les fonds propres de ces deux établissements représentaient en 1939 58,8 % du total contre 35,9 % en 1930.

A la veille de la seconde guerre mondiale, on estimait que les assainissements les mieux réussis étaient celui de l'Union de Banques Suisses qui avait, pratiquement, complètement nettoyé son bilan d'avoirs à l'étranger soumis à des restrictions de transfert et procédé à un rajeunissement des cadres et celui de la S. A. Leu & Cie, dont le bilan montrait clairement que lesdits avoirs étaient plus que couverts par les fonds propres et une réserve spéciale importante. Pour ce dernier institut, il restait à savoir quel était le rôle dans le compte de pertes et profits des rentrées d'intérêts provenant des avoirs soumis à des restrictions de transfert. La même remarque s'appliquait à la Banque Commerciale de Bâle et à la Banque Fédérale qui ne faisaient pas voir d'une manière suffisamment explicite dans leur bilan le montant des avoirs soumis à des restrictions de transfert et les réserves constituées à cet effet. On savait cependant que les rentrées d'intérêts desdits avoirs étaient d'une certaine importance pour l'équilibre de leur compte de pertes et profits. C'était donc avec une appréhension légitime que ces deux banques devaient voir arriver la guerre et ses suites inévitablement néfastes aux entreprises à caractère international. Dès le début de la guerre pour le moins, il aurait été d'une urgente nécessité de rendre quasiment indépendant le compte de pertes et profits des rentrées d'avoirs soumis à des restrictions de transfert et de procéder à des mesures draconiennes d'économie dans les frais généraux, dans ceux pour le personnel en particulier (en 1944, les frais pour le personnel et les dépenses pour les institutions de prévoyance représentaient, pour les grandes banques commerciales, 58 % du bénéfice brut, contre 33 % pour les banques cantonales). A lire certains discours présidentiels, on a l'impression que les banques de ce groupe ont été retenues dans la voie unique qu'il y avait lieu de suivre par des motifs de politique sociale ou par craintes de critiques personnelles. Est-ce un argument de valeur ? Nous nous permettrons d'en douter, car en présence de l'inéluctable, les mesures dilatoires sont des plus néfastes. Quand on songe à la période de la drôle de guerre et au fait que l'Allemagne en particulier a pu effectuer des transferts financiers jusqu'au moment où elle s'est effondrée définitivement pour disparaître temporairement comme état juridique, on peut penser que seule une réduction progressive mais inexorable des employés en surnombre — par des méthodes humaines bien entendu et en combinaison avec les fonds des caisses de prévoyance — aurait certainement été moins douloureuse et moins préjudiciable à la paix sociale du pays et beaucoup plus dans l'intérêt de l'ensemble de nos banques que l'annonce brutale des congédiements massifs survenus ultérieurement, même si une grosse partie du personnel licencié a pu trouver immédiatement un nouvel emploi. Il n'y avait pas besoin d'être un économiste distingué pour se rendre compte lorsqu'une guerre de l'ampleur de la dernière éclatait, que seule une ligne de conduite rigide pouvait sauvegarder l'avenir. Baser une politique bancaire sur des considérations dépendant d'hypothèses de caractère politique et attendre de subir les événements sans prendre aucune mesure préventive ne peuvent que conduire à la catastrophe. C'est malheureusement ce qui devait arriver. On ne comprend pas en effet les raisons qui auraient pu militer en faveur du maintien d'un appareil bancaire orienté vers les affaires internationales, non seulement au cours d'une période de marasme économique,

mais pendant six ans de guerre, si certains dirigeants n'avaient pas estimé qu'un champ d'activité pour les affaires internationales s'ouvrirait de nouveau pour les banques un jour ou l'autre, une fois la tourmente passée. Ce point de vue parfaitement justifiable et l'absence de mesures adéquates accusent une incohérence regrettable.

Quelques mois avant l'armistice de 1945, les transferts financiers allemands cessèrent. Contre toute attente, rien d'apparent ne se produisit instantanément et même le cours des actions des banques les plus discutées n'accusa pas d'une manière marquée la gravité d'un tel événement. On savait cependant dans les milieux financiers que, à la suite de questions posées par la Commission fédérale des banques à certains établissements financiers, des pourparlers en vue de fusion étaient en cours. Brusquement, vers le début de juillet 1945, le cours des actions de la Banque Commerciale de Bâle, de la Banque Fédérale et de la S. A. Leu & Cie fléchit en bourse sous le poids d'une offre continue. A fin juillet, un communiqué annonçait la reprise de la Banque Fédérale par l'Union de Banques Suisses et le 31 juillet 1945, la Banque Commerciale de Bâle, qui au cours des dernières semaines subissait des retraits massifs d'avoirs à vue, demandait à être mise au bénéfice du sursis au sens de l'article 29 de la loi sur les banques afin de conserver les droits de l'ensemble de ses créanciers. Ce sursis, accordé pour une durée d'une année, devait permettre à la banque sursitaire de poursuivre des négociations pour sauver ce qui pouvait l'être. Ces négociations aboutirent au début d'octobre 1945 par l'annonce de la signature d'un contrat de reprise entre la Société de Banque Suisse et la Banque Commerciale de Bâle. Quant à la S. A. Leu & Cie — qui depuis la crise de 1931-36 avait des représentants de la Société de Banque Suisse et du Crédit Suisse dans son conseil d'administration — elle se trouva récompensée de la politique de clarté suivie au cours des dernières années pour présenter ses comptes annuels. Un simple communiqué dans la presse rappelant que, même en amortissant tous les avoirs soumis à des restrictions de transfert, aucune réduction du capital-actions privilégiées n'était à craindre et que tous les engagements de la banque, à quelque titre que ce soit, étaient largement couverts par des éléments d'actif essentiellement suisses suffit à rétablir le calme et à éviter un run sur les caisses. De plus, le souvenir des nettes déclarations de la direction à la dernière assemblée générale des actionnaires sur l'influence des rentrées d'intérêts des avoirs soumis à des restrictions de transfert sur le compte de pertes et profits contribua à rétablir la confiance de la clientèle. Ceci se traduisit au bilan intérimaire au 30 septembre 1945 par une légère augmentation de la somme du bilan et par un accroissement des dépôts en compte à vue de 5 millions de francs par rapport à celui au 30 juin 1945.

Rappelons maintenant comment s'effectua la disparition, en tant que banques actives, de la Banque Fédérale et de la Banque Commerciale de Bâle.

La reprise de la Banque Fédérale par l'Union de Banques Suisses s'effectua sur la base d'un bilan de reprise au 30 juin 1945 qui accusait un surplus net d'actif (avoirs allemands exclus) de 17,82 millions de francs. Pour dédommager les actionnaires de la Banque Fédérale, l'Union de Banques Suisses, après avoir porté son capital de 40 à 50 millions de francs et renforcé simultanément ses

propres réserves ouvertes de 8 millions de francs pour les éléver à 40 millions de francs, céda 19.800 actions nouvelles de 500 francs nominal au prix de 900 francs l'unité à la Banque Fédérale qui les distribua gratuitement à ses actionnaires à raison de trois par groupe de dix actions Banque Fédérale. De plus, l'Union de Banques Suisses constituait un fonds de 1,5 millions de francs pour indemniser le personnel de la Banque Fédérale non repris et octroyait une somme de 1 million de francs à la caisse de pension dudit établissement. Quant à la Banque Fédérale elle-même, il lui restait l'ensemble des avoirs allemands au 30 juin 1945, soit 21,7 millions de francs. Elle procéda à une réduction de son capital social de 33 à 6,6 millions de francs et réduisit la valeur au bilan des avoirs soumis à des restrictions de transfert à 5,6 millions de francs. La Banque Fédérale disposa donc d'un fonds de roulement d'un million de francs pour ses opérations de liquidation.

Très différentes furent les conditions de la reprise de la Banque Commerciale de Bâle par la Société de Banque Suisse. Elle s'effectua sur la base d'un bilan de reprise au 31 juillet 1945 qui, à l'exception des avoirs allemands et autres soumis à des restrictions de transfert, accusait seulement un léger surplus d'actif de 2,5 millions de francs environ. Il était donc fort compréhensible qu'aucun dédommagement ne pouvait être octroyé aux actionnaires de la Banque Commerciale de Bâle, car l'incertitude de l'heure quant aux évaluations boursières, les salaires à régler, les impôts à acquitter, et... absorberaient certainement ce modeste surplus d'actif. Les actionnaires de la Banque Commerciale de Bâle restèrent uniquement propriétaires des 43 millions de francs d'avoirs bloqués, ceux-ci devant être gérés par la Société de Banque Suisse en liaison avec le Conseil d'administration de la Banque Commerciale de Bâle.

La crise bancaire de juillet 1945 eut donc des suites graves pour notre industrie bancaire puisque deux des plus anciens établissements durent cesser leur activité. Heureusement, aucun créancier des banques liquidées par la force des choses n'eut à consentir des sacrifices. C'est, dans la tristesse de l'heure, une constatation tout à l'honneur des banques commerciales qui, au cours de nombreuses décennies, servirent utilement l'économie du pays en mettant au service de nos exportateurs leurs connaissances spéciales et que seul un certain manque de prévoyance élimina. Si les pertes qu'auront finalement à enregistrer les actionnaires ne peuvent encore être chiffrées, il ne faut pas oublier que l'achat d'actions d'une banque à caractère international implique d'autres risques que l'achat d'actions d'un crédit foncier ou d'une banque cantonale, mais qu'il a l'avantage de procurer des dividendes intéressants, ce qu'on a tendance à oublier à l'époque des vaches maigres.

La tourmente de 1945 accentua encore la modification de structure de nos grandes banques commerciales intervenue après la crise de 1931-36 et que les tableaux numériques ci-dessus ont illustrée. Une concentration regrettable à plus d'un point de vue en est résultée. Les tableaux numériques ci-après montreront où nous en sommes parvenus dans ce secteur de notre économie après la disparition de la Banque Fédérale et de la Banque Commerciale de Bâle en tant que banques actives en comparaison avec la situation à la fin de la période de haute conjoncture de 1930.

	<i>Total du bilan</i>			
	31 décembre 1930		30 septembre 1945	
	en millions de fr.	en %	en millions de fr.	en %
1. Société de Banque Suisse	1.636	18,9	1.705 *	31,9
	1.785	20,6	1.534	28,7
	983	11,3	1.118	20,9
	854	9,9	—	—
	836	9,6	—	—
	416	4,8	190	3,6
	1.684	19,4	794	14,9
	473	5,5	—	—
Total	8.667	100,0	5.341	100,0
<i>Total des fonds propres</i>				
1. Société de Banque Suisse	214	18,4	196	32,0
	204	17,5	190	31,0
	133	11,4	93	15,2
	131	11,3	—	—
	134	11,5	—	—
	58	5,0	31	5,1
	218	18,8	102	16,7
	71	6,1	—	—
Total	1.163	100,0	612	100,0

* Le total du bilan de la Société de Banque Suisse au 30 septembre 1945 ne comprend pas encore l'actif libre des restrictions de transfert, 90 à 100 millions de francs, provenant de la reprise de la Banque Commerciale de Bâle.

A fin septembre 1945, la situation se résume donc comme suit. Sur huit grandes banques commerciales à caractère international en 1930, deux instituts, la Société de Banque Suisse et le Crédit Suisse, ont pu traverser les périodes de crise et de dépression économique sans avoir dû entamer leur capital social; un institut, l'Union de Banques Suisses, tout en ayant été obligé d'amputer son capital social de 50 %, a pu opérer un redressement remarquable et s'affirmer comme grande banque commerciale en troisième rang; un institut, la S. A. Leu & Cie, après assainissement, a réussi à se maintenir comme banque commerciale locale d'une certaine importance sur la place de Zurich en se spécialisant toutefois dans les affaires hypothécaires suisses; un institut, la Banque Populaire Suisse, après assainissement, est passé sous le contrôle de la Confédération et a abandonné probablement pour toujours les affaires bancaires commerciales avec l'étranger; finalement, trois instituts parmi les

plus anciens de la branche, le Comptoir d'Escompte de Genève, la Banque Fédérale et la Banque Commerciale de Bâle, qui en 1930 représentaient ensemble 25 % de la somme totale du bilan des banques du groupe et 28,9 % des fonds propres, ont disparu définitivement.

Sans analyser ici les inconvénients d'une telle concentration bancaire, répétons qu'elle est bien regrettable et que ceux de la branche sont les premiers à la déplorer. En effet, du malheur plus ou moins mérité des uns ne résulte pas nécessairement le bonheur des autres. On le voit en remarquant que les trois grandes banques commerciales restantes n'accusent pas ensemble un total de bilan supérieur à celui de 1930. D'autre part, ce qui est définitivement perdu pour tout le monde est cet actif immatériel constitué par les anciennes relations personnelles des banques disparues avec l'étranger. Notre pays ne dispose donc plus que de trois grandes banques commerciales ayant l'expérience, toujours longue à acquérir, des affaires avec l'étranger. C'est peu pour un Etat qui doit faire un actif commerce avec l'extérieur et exporter des capitaux pour l'équilibre de sa balance des comptes. Notre appareil bancaire nécessaire à l'âpre concurrence que nous devrons subir sur les divers marchés internationaux sort donc affaibli de la grande aventure qui a commencé en 1914. Laissons maintenant les vains regrets et tournons-nous résolument vers l'avenir en souhaitant bonne chance aux grandes banques commerciales qui nous restent, car les efforts accomplis au cours des dernières années pour tenir contre vents et marées méritent une récompense. N'oublions pas cependant qu'elles ne pourront remplir leur rôle si nécessaire à l'économie du pays que dans une atmosphère de liberté et si l'Etat n'entrave pas inutilement leur travail. L'Etat devra se souvenir de l'appui inconditionnel et puissant que lui ont donné les grandes banques commerciales pour le financement des dépenses engendrées par la guerre qui nous entourait. Nos banques internationales en temps de paix se sont montrées nationales à l'heure des difficultés.

Décembre 1945.

Edouard DASEN.